

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT TARN

Commune de SALIES
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

ARRONDISSEMENT

du 22 mai 2023

L'An deux mille vingt-trois et le vingt-deux mai

CANTON
Albi-Sud

Nombre de conseillers

En exercice 13

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 16 mai 2023, sous la présidence de **Jean-François ROCHEDREUX**, le Maire.

Présents 9

Votants 9

Etaient présents : Jean-François ROCHEDREUX, Valérie JACQUET, Virginie GOURMANEL, Jacky MIQUEL, Nathalie BRULANT, Bruno GASCON, Raymond CHAPPERT, Florence CABROL et Bernard TOMINET.

Excusés : David FERRÉ, Bruno LACHENAUD, Thierry VAREILLES, et Florence VOGEL

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT

DOTATION « FONDS VERT »

**VÉGÉTALISATION, RENATURATION DE LA COUR DE L'ÉCOLE ET
VÉGÉTALISATION DU TOIT DE LA SALLE POLYVALENTE, DU PRÉAU DE LA
COUR D'ÉCOLE**

Monsieur le Maire expose :

Le Fonds vert a été créé en 2023 pour accélérer la transition écologique et apporter un appui aux collectivités territoriales et leurs partenaires dans leurs projets d'investissement selon trois axes : La performance environnementale, l'adaptation du territoire au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.

Doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets, ce fonds permet le déploiement d'actions territoriales, sous la responsabilité des préfets.

Il vise à permettre à nos territoires, de diminuer leurs dépenses en augmentant leur résilience et de devenir les acteurs exemplaires de la transition écologique.

L'Axe 2, adapter les territoires au changement climatique, soutient les investissements de renaturation des communes.

Ce projet de végétalisation, renaturation de la cour de l'école et végétalisation du toit de la salle polyvalente et du préau de la cour d'école a pour ambition d'améliorer la qualité de vie des usagers (enfants de l'école, associations du village, enseignants et agents communaux, habitants) des espaces publics en s'appuyant sur les solutions fondées sur la nature.

Le changement climatique avec en particulier les vagues de chaleur, les fortes précipitations ponctuelles, entraînent une détérioration du bien-être des êtres humains. La végétalisation, la renaturation, la désimperméabilisation des espaces et la végétalisation des toits des bâtiments va permettre d'atténuer les effets du changement climatique.

Nous avons également la volonté de donner une place plus prépondérante à la faune et à la flore locale comme facteur de bien être en favorisant le lien entre les humains (en particulier les enfants de l'école) et le reste du vivant.

Plusieurs solutions fondées sur la nature « sfn » (référence Natu pondent à nos objectifs. Parmi les « sfn », nous avons identifiés entre autre : l'arbre individuel, noues, zones désimperméabilisées, pelouse, jardin potager, diversification de la végétation existante, mulching et paillage, toiture végétalisée semi-intensive, mur végétalisé à plantes grimpantes, pergola végétalisée, gestion intégrée et écologique, réservation de certains espaces à la biodiversité, gestion intégrée de la flore spontanée.

Le taux de subvention est de 80% maximum du montant hors taxes pour les travaux.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière, au titre dudit dispositif de l'État, pour la réalisation des projets suivants, tels que prévus sur l'exercice 2023 :

Opération	Montant HT	Subvention escomptée (80%)	Autofinancement
Études	8 250	6 600	1 650
Estimation CAUE	69 800	55 840	13 960
Toit végétalisé préau école	80 000	64 000	16 000
Toit végétalisé salle polyvalente	169 300	135 440	33 860
Frais de maîtrise d'œuvre	31 910		31 910
TOTAL	359 260	261 880	97 380

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, ADOPTE la demande de subvention relative à cette opération.

SOLLICITE l'aide de l'État au titre du dispositif Fonds vert 2023, détaillé ci-dessus, au taux maximum de 80%.

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 22 mai 2023.

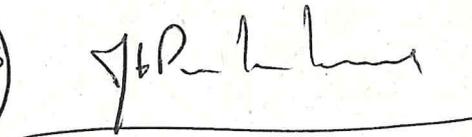
Le secrétaire de séance



Jacky MIQUEL



Le Maire



Jean-François ROCHEDREUX

Transmise en Préfecture et mise en ligne le

26 MAI 2023